

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n°6 - Maison des Aînés : création de jardins partagés - Avenant n°2

N° : VA_DEC2020_455

Service : Direction de la VEEP

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure avec la société IDVERDE - Agence de LILLE, sise 1^{ère} rue du Port Fluvial - CS 80065 - 59874 WAMBRECHIES CEDEX, l'avenant n°2 du marché subséquent n°6 - Maison des Aînés : création de jardins partagés, afin de tenir compte de l'ajout de prestations :

- Mise en œuvre d'un garde-corps

Soit une plus-value de 3 857,60 € HT au marché initial (trois mille huit cent cinquante-sept euros et soixante centimes hors taxes).

L'ensemble des avenants 1 et 2 représente une hausse de 8,94% par rapport au montant du marché initial.

Le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours au compte suivant : 2312-61-2400 ASCOUR

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 9 décembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177785A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 15 décembre 2020